

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 24-26 mai 2004

RAPPORTS ANNUELS

**Point 4 de l'ordre du
jour**

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.A/2004/4-B/Rev.1

7 mai 2004

ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR EXÉCUTIF AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET AU CONSEIL DE LA FAO, 2003

**Mise en oeuvre du programme de réformes
du Secrétaire général et de l'examen triennal
d'ensemble des activités opérationnelles**

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le fonctionnaire du PAM mentionné ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur de la Division des
relations extérieures (PER):

M. F. Strippoli

tél.: 066513-2338

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



RESUME

Le Rapport annuel du Directeur exécutif au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO est présenté chaque année au Conseil d'administration pour approbation et transmission à ces organismes. Le document passe en revue les activités opérationnelles de développement conformément à la demande énoncée dans la résolution de l'Assemblée générale A/RES/56/201: Examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

Le présent document passe donc en revue les progrès accomplis l'année passée par le PAM pour mener à bien ses activités opérationnelles dans le cadre des structures et des mécanismes des Nations Unies et pour se plier aux obligations résultant de l'amélioration de la coordination et du renforcement de la cohésion au sein du système des Nations Unies. Cela l'a amené à se décharger de certaines activités sur des entités du système des Nations Unies, telles que le Groupe des Nations Unies pour le développement, le Comité exécutif pour les affaires humanitaires et le Comité permanent interorganisations. Le PAM a par ailleurs renforcé ses relations avec d'autres organismes du système des Nations Unies et des partenaires de la société civile et amélioré la coordination et la coopération au niveau opérationnel et à celui de la politique générale. Le présent document a mis l'accent sur un certain nombre de partenariats et d'activités de coordination qui ont valeur d'illustration.

PROJET DE DECISION*

Le Conseil approuve le Rapport annuel du Directeur exécutif au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO, 2003 (WFP/EB.A/2004/4-B).

Conformément à sa décision 2000/EB.A/2 du 22 mai 2000, et en exécution des obligations redditionnelles résultant de l'article VI.3 du Statut, le Conseil demande que le Rapport annuel soit transmis au Conseil économique et social des Nations Unies et au Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, avec les décisions et recommandations du Conseil pour 2003 et la présente décision.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.



A. STRUCTURES ET MECANISMES

Le PAM et le Groupe des Nations Unies pour le développement (UNDG)

1. En 2003, le PAM a continué d'appuyer activement les efforts de l'UNDG pour assurer une programmation de qualité axée sur la mise au point des instruments et des mécanismes simplifiant et harmonisant les opérations au niveau des pays et réduisant les coûts de transaction à leur charge. Il a participé au déploiement des nouveaux instruments mis à la disposition des équipes de pays des Nations Unies et veillé à leur bonne utilisation. Les enseignements tirés de la première année de mise en œuvre seront très utiles dans l'avenir. L'UNDG établit actuellement un noyau de personnel expérimenté qui pourra faciliter les déploiements des instruments et met l'accent sur les problèmes posés par la transition, le développement et l'intégration aux activités, notamment dans les pays sortant d'un conflit. Les membres du Bureau du Conseil d'administration du PAM ont participé à une session conjointe avec les Conseils d'administration des autres membres du Comité exécutif de l'UNDG —le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).
2. Les contributions du PAM à l'UNDG ont notamment consisté à:
 - développer et assurer l'application de la matrice de résultats du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, du plan d'action des programmes de pays et du Plan de travail annuel afin de permettre des approches simplifiées et harmonisées de la programmation par pays;
 - participer au Groupe de travail pour la programmation conjointe et au Groupe de travail sur les politiques financières chargés d'établir en concertation avec les équipes de pays des Nations Unies une directive sur les options en matière de programmation conjointe au niveau des pays et de mettre en place les mécanismes financiers nécessaires à l'administration des programmes conjoints;
 - présider l'équipe chargée de procéder à la simplification et à l'harmonisation afin de former et d'aider les équipes de pays des Nations Unies de la première génération à utiliser les instruments et les procédés mis au point;
 - collaborer à la révision des directives pour les bilans communs de pays/plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement afin de faire en sorte qu'ils tiennent bien compte des nouvelles approches de la programmation, et participer aux groupes d'appui et d'assurance de la qualité au siège et dans les régions afin d'appuyer les équipes de pays et d'intégrer désormais les enseignements aux bilans communs de pays et aux plans-cadres;
 - participer au Groupe de travail de l'UNDG/Comité exécutif pour les affaires humanitaires (ECHA) sur les problèmes de transition chargé d'examiner la phase post-conflit dans les situations où les opérations humanitaires, de reconstruction, de redressement, de développement et de paix peuvent coexister.
 - examiner comment les problèmes de simplification et d'harmonisation au niveau mondial (Organisation de coopération et de développement économiques/Comité d'aide au développement) pourraient être mis à profit dans le cadre des efforts de simplification et d'harmonisation des Nations Unies pour établir à l'intention des équipes de pays des directives sur la participation aux stratégies de lutte contre la pauvreté et l'établissement de rapports sur le sujet.



Comité exécutif pour les affaires humanitaires (ECHA)

3. Le PAM a fait bénéficier de sa vaste expérience humanitaire les délibérations d'ECHA sur la mise au point de stratégies communes lors de crises humanitaires particulières et a fourni des informations importantes sur l'accès et la sécurité au Libéria, au Soudan, dans le nord du Caucase et de l'Ouganda. Il a été le principal rédacteur et le conseiller du Président du Groupe de travail d'UNDG/ECHA sur les problèmes de transition chargé d'établir des directives sur les opérations des Nations Unies. En 2003, ECHA a centré ses efforts sur la protection des civils et a amené le Conseil de sécurité à considérer cet aspect essentiel des opérations humanitaires.

Comité exécutif sur la paix et la sécurité

4. Le PAM a continué de jouer un rôle important au Comité, appelant l'attention sur les pays dans lesquels la paix et la sécurité influent sur les problèmes humanitaires, soulignant les impacts régionaux de conflit sur la pacification et suggérant des approches régionales dans la recherche de solutions. Il a fourni des informations au Département des affaires politiques et au Département des opérations de maintien de la paix.

Comité permanent interorganisations (IASC)

5. Le PAM s'est employé à renforcer la coordination interorganisations par sa participation à l'IASC. En 2003, il a:
 - co-présidé le groupe de référence sur l'état de préparation et la planification des interventions d'urgence qui a débouché sur une nouvelle amélioration des méthodes de préparation interorganisations, notamment au Moyen-Orient et en Afrique de l'Ouest;
 - appuyé l'action du groupe de travail sur la prévention de l'exploitation et de la violence sexuelles qui a aidé à mettre au point le bulletin du Secrétaire général sur les mesures spéciales de protection contre l'exploitation et la violence sexuelles publié le 15 octobre 2003 et envoyé au personnel du PAM dans le monde entier. La circulaire du Directeur exécutif envoyée à tous les administrateurs de terrain en date du 29 janvier 2004 souligne l'importance du problème;
 - instamment demandé au sous-groupe de travail du processus d'appels communs de l'IASC de clarifier la nomenclature des appels humanitaires et des documents stratégiques et approuvé les critères utilisés pour déterminer la stratégie et les instruments d'appel dans les urgences;
 - continué de participer au groupe de travail de l'IASC sur le VIH/SIDA et fourni une contribution à la section aliments et nutrition des Directives pour les mesures de lutte contre le VIH/SIDA dans les situations d'urgence. Ces directives sont envoyées aux bureaux de pays du PAM;
 - en qualité de co-président du groupe de travail de l'IASC sur la problématique hommes-femmes et l'aide humanitaire, a demandé une étude sur la place faite à l'intégration des femmes dans le processus d'appels communs. Les résultats seront pris en compte dans le processus de planification stratégique du processus d'appels communs et pour l'intégration de la problématique hommes-femmes aux opérations humanitaires.



Processus d'appels communs

6. Le PAM attache beaucoup d'importance au processus d'appels communs qui assure la coordination entre différents acteurs et activités. Il participe à tout ce qui concerne l'aide alimentaire, la logistique, les communications, la sécurité et la coordination sur le terrain. En 2003, il a intégré son programme de formation au processus d'appels communs à celui du Bureau pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA). Des stratégies humanitaires communes ont été mises au point dans onze ateliers sur le terrain auxquels ont participé les coordonnateurs du processus d'appels communs, les directeurs de pays et d'autres membres du personnel, ainsi que l'équipe de pays de l'IASC.
7. Le Directeur exécutif du PAM s'est associé au lancement interorganisations des 22 appels communs effectué le 19 novembre 2003. Il a présidé l'opération à Bruxelles, présentant les processus d'appels communs pour le Soudan, le Tadjikistan et l'Ouganda, et discutant de l'Appel pour l'Afrique australe en sa qualité d'Envoyé spécial. Quatre de ces processus d'appels communs ont été lancés à titre d'appels de transition pour la première fois.

B. FINANCEMENT ET RESSOURCES

8. Le PAM a reçu un record de 2,6 milliards de dollars E.-U. en contributions confirmées en 2003, soit une augmentation de 43 pour cent par rapport à 2002: 1,9 milliard de dollars (73 pour cent) a été confirmé en espèces, le reste étant fourni en produits et en services. Le financement multilatéral qui se montait à 19 pour cent en 2002 est tombé à 13 pour cent en 2003, la valeur effective des contributions multilatérales diminuant de 3 pour cent et régressant de 351 millions de dollars en 2002 à 342 millions de dollars en 2003. Cette tendance préoccupe le PAM.

Donateurs

9. Plus de la moitié des ressources du PAM a continué d'être fournie par les États-Unis: 1,4 milliard de dollars ont été confirmés en 2003, soit une augmentation de 57 pour cent par rapport aux 935 millions de dollars de 2002. Seize des vingt principaux donateurs ont augmenté leurs contributions. Dans le cas de la Commission européenne, du Royaume-Uni, du Japon, du Canada, de la Suède, de la Suisse, de l'Afrique du Sud et de la Russie, l'augmentation a dépassé 15 pour cent par rapport à 2002. Les contributions de l'Union européenne se sont montées à 628 millions de dollars, soit 12 pour cent de plus que les 561 millions de dollars de 2002.
10. Les contributions de donateurs non traditionnels ont totalisé 80 millions de dollars en 2003, soit 74 pour cent de plus que les 46 millions de dollars de 2002. Cinq donateurs ont pour la première fois apporté des contributions au PAM en 2003: le Cameroun, le Koweït, le Malawi, les Îles Marshall et Monaco.

C. SYSTEME DES COORDONNATEURS RESIDENTS

11. Le PAM continue de participer au Groupe sur les problèmes des coordonnateurs résidents de l'UNDG ainsi qu'au Groupe consultatif interinstitutions qui examine et propose des candidatures aux postes de Coordonnateur résident et de Coordonnateur pour les questions humanitaires.



12. En 2003, le Groupe sur les problèmes des coordonnateurs résidents s'est employé prioritairement à améliorer la sélection effectuée par le centre d'évaluation des coordonnateurs résidents. Il a commencé à mettre au point des méthodes d'évaluation en vue d'accroître la performance des équipes de pays des Nations Unies et de mieux équilibrer la représentation des hommes et des femmes ainsi que des organisations dans la sélection des coordonnateurs résidents. Le groupe a en outre approuvé le mandat du coordonnateur pour les questions humanitaires.
13. À la fin de 2003, le PAM comptait sept membres du personnel, dont trois femmes, parmi les candidats aux postes de coordonnateur résident. Des candidats du PAM étaient en fait recommandés pour le Cambodge et la Mongolie, mais des candidats du PNUD ont été retenus. Un membre du personnel du PAM de sexe masculin est affecté en République populaire démocratique de Corée et un autre de sexe féminin au Liban.
14. Le PAM a envoyé en 2003 quatre participants au Programme d'évaluation annuelle des compétences des coordonnateurs résidents et pense en envoyer trois autres en 2004. L'intention est d'augmenter le nombre des candidats du PAM aux postes de coordonnateur résident qui sont actuellement essentiellement pourvus par le PNUD.

D. EXECUTION DU BILAN COMMUN DE PAYS ET DU PLAN-CADRE DES NATIONS UNIES POUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT

15. Les bureaux de pays du PAM continuent de participer aux bilans communs de pays et aux plans-cadres, y compris à différents groupes thématiques du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement au Bénin, en El Salvador, au Kenya, au Lesotho, à Madagascar, au Niger, au Pakistan et en Sierra Leone. Au nombre des thèmes abordés figuraient les objectifs du Millénaire pour le développement, la lutte contre la pauvreté, la sécurité alimentaire, la protection de l'environnement et la problématique hommes-femmes.
16. Au Kenya, le PAM a présidé le groupe thématique sur la prévention des catastrophes et les moyens de subsistance durables. Au Niger, le PAM et la FAO ont présidé conjointement le groupe thématique sur l'environnement. En Sierra Leone, le PAM a présidé en alternance le groupe thématique sur la problématique hommes-femmes.
17. En sa qualité de membre du Comité exécutif de l'UNDG, le PAM s'emploie à renforcer le bilan commun de pays et le Plan-cadre, par exemple par le réseau d'apprentissage bilan commun de pays/Plan-cadre. Sur le terrain, l'analyse et la cartographie de la vulnérabilité (ACV) du PAM est reconnue comme constituant un instrument important pour identifier les secteurs et les populations exposés à l'insécurité alimentaire et faciliter le ciblage géographique.



E. HARMONISATION DES PROGRAMMES

Harmonisation des cycles de programmation

18. En 2003, comme suite à l'approbation par le Conseil d'administration en 2002 de procédures harmonisées d'approbation des programmes:
- le PAM a participé au **Groupe de travail sur la programmation conjointe** et au **Groupe de travail sur les politiques financières** et a établi, en concertation avec les équipes de pays, une directive sur les options de programmation conjointe au niveau des pays;
 - le PAM a appuyé une **révision des directives pour les bilans communs de pays/plans-cadres**; le but est de faire en sorte qu'il soit tenu compte des nouvelles méthodes de programmation et que l'accent soit mis sur la capacité nationale et l'appui des Nations Unies aux gouvernements pour les aider à respecter les priorités nationales relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement et à se référer aux documents stratégiques de lutte contre la pauvreté pour la planification gouvernementale;
 - de nouveaux instruments ont été mis au point dans le cadre du programme de simplification et d'harmonisation depuis le dernier examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement; il s'agit notamment de la **terminologie de la gestion axée sur les résultats** (sur la base du travail de l'Organisation de coopération et de développement économiques(Comité d'aide au développement), d'une **matrice des résultats du Plan-cadre**, des procédures d'approbation des programmes de pays sur la base du Plan-cadre, des modèles de rapports communs et des directives pour la programmation conjointe;
 - des rapports normalisés sur les projets établis par le PAM ont servi de modèle à toutes les organisations.
19. Les équipes de pays exécutant en 2004 leurs programmes —au Bénin, en Équateur, au Kenya, au Niger, au Pakistan et en Sierra Leone— ont été formées à l'utilisation des nouveaux instruments au cours du premier semestre de 2003. Un atelier de formation a eu lieu au siège en octobre 2003. Il a été suivi par des membres de l'Organisation internationale du travail, du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA), de la FAO, du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, du Fonds international pour le développement agricole (FIDA), du Bureau des services d'appui aux projets de l'ONU, de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), de l'UNFPA et du PNUD. La formation a été assurée par le bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement et par le PAM.

Collaboration au sein du système des Nations Unies

20. Le PAM s'est engagé dans son Plan stratégique (2004–2007) à renforcer les partenariats avec tous les organismes des Nations Unies s'employant à lutter contre la faim et à promouvoir d'autres objectifs du Millénaire pour le développement auxquels le PAM peut apporter une contribution. Le PAM a rejoint les rangs des organisations co-parrainant l'ONUSIDA, ce qui constitue une réalisation importante. Les exemples donnés ci-après montrent l'ampleur de la collaboration interinstitutions du PAM, mais n'entrent pas dans le détail des activités qu'il mène dans ce cadre.



Collaboration avec les organisations ayant leur siège à Rome

21. Sur la base de l'"approche parallèle", les organisations ayant leur siège à Rome ont poursuivi la lutte contre la faim et la pauvreté. La FAO, le FIDA, l'Institut international des ressources phytogénétiques (IPGRI) et le PAM ont adhéré à l'Alliance internationale contre la faim pour travailler ensemble aux niveaux national et international, ainsi qu'avec d'autres organisations internationales, des producteurs et des consommateurs de denrées alimentaires, des spécialistes scientifiques, des universitaires, des groupes religieux, des organisations non gouvernementales (ONG), des organisations de la société civile, des donateurs et des décideurs, en vue de diminuer de moitié la faim d'ici à 2015. L'Alliance prévoit d'utiliser l'influence de larges pans de la société et de la communauté internationale pour inciter les pays donateurs comme les pays bénéficiaires à exercer leur volonté politique et à consacrer leurs ressources à cet effort.
22. La journée mondiale de l'alimentation de 2003 a constitué un excellent forum pour faire appel à l'opinion et procéder à des échanges d'informations entre la FAO, le PAM, le FIDA, l'IPGRI, le Groupe ad hoc des ONG, la société civile et des hôtes gouvernementaux.
23. En novembre 2003, la FAO et le PAM ont signé un document sur l'approfondissement de la coopération entre la FAO et le PAM par lequel les deux organisations s'engagent à renforcer leur coopération. À la fin de 2003, le PAM travaillait avec la FAO sur 77 projets dans 41 pays, dont 41 projets complémentaires dans 24 pays. En général, le PAM fournissait des aliments pour améliorer l'infrastructure locale ou créer des actifs productifs, tandis que la FAO assurait une aide technique pour améliorer la production agricole, ou bien des semences et des instruments agricoles. Le PAM a collaboré avec le FIDA à 21 projets dans 19 pays mettant l'accent sur le développement de l'infrastructure rurale et les activités de micro-financement.
24. La FAO et le PAM ont revu la méthodologie du travail conjoint sur les évaluations des besoins: i) mise à jour des directives pour les missions d'évaluation des récoltes et des fournitures alimentaires; ii) coopération pour le suivi des populations ayant besoin d'une aide alimentaire et d'un appui sous forme de moyens de subsistance; et iii) harmonisation de la planification des interventions à court terme et à long terme. En 2003, le PAM et la FAO ont effectué 18 missions conjointes d'évaluation des récoltes et des fournitures alimentaires (8 en Afrique, 4 en Asie et 1 en Europe orientale), la FAO évaluant la production et la fourniture alimentaires globales, tandis que le PAM estimait les besoins alimentaires d'urgence des populations vulnérables.

Collaboration avec l'UNICEF

25. Les relations du PAM avec l'UNICEF se sont développées au cours de l'année, marquée par le lancement de plusieurs initiatives importantes, notamment:
 - Mise au point conjointe d'un ensemble d'interventions d'un bon rapport coût-efficacité visant à améliorer l'état sanitaire et nutritionnel des enfants d'âge scolaire. Cette combinaison d'interventions minimale associe alimentation scolaire et intrants complémentaires à l'appui de l'éducation de base et privilégie les filles.
 - Lancement d'initiatives pilotes conjointes de nutrition dans le cadre de la lutte contre le VIH/SIDA pour les enfants du Lesotho, du Malawi, du Swaziland et de la Zambie. La collaboration au niveau des pays prévoyait des activités s'appuyant sur la nutrition (centres de prévention de la transmission de mère à enfant et de soins de santé maternelle).



- Campagne du "Retour à la paix, retour à l'école" en Angola, en Iraq et au Soudan à la suite des efforts couronnés de succès pour ramener les enfants à l'école dans les situations post-conflit en Afghanistan et en Sierra Leone.
- Collaboration avec l'UNICEF et d'autres partenaires sur l'Initiative micronutriments et l'Alliance mondiale pour la nutrition internationale en vue d'enrichir les aliments en micronutriments.
- Action conjointe en Afrique australe pour aborder la situation d'urgence par une approche intersectorielle; des nutritionnistes régionaux des deux organisations ont préparé ensemble dans le cadre du Bureau régional interorganisations d'appui à la coordination la mission de l'Envoyé spécial qui devra faire face aux besoins humanitaires en Afrique australe.
- Organisation de formations conjointes en santé publique et en nutrition.
- Un mémorandum d'accord régional pour l'Amérique latine.

Collaboration avec le HCR

26. In 2003, le PAM et le HCR ont conjointement aidé 2,9 millions de personnes dans 38 pays. La collaboration sur le terrain a porté sur des évaluations, des activités de suivi et de programmation. Des contacts réguliers au niveau hiérarchique supérieur et au niveau opérationnel et des réunions avec les donateurs destinées à prévenir les ruptures d'approvisionnements alimentaires se sont poursuivis tout au long de l'année. Le PAM a institutionnalisé un tableau des ruptures mensuelles d'approvisionnements des réfugiés, très apprécié du HCR et des donateurs.
27. Un atelier conjoint sur les mémorandum d'accord a eu lieu à Nairobi, Kenya. Il a amélioré la connaissance des pratiques opérationnelles et créé un cadre de discussion des problèmes en suspens. Conformément au nouveau mémorandum d'accord 2002, le PAM a commencé à assumer la distribution de produits alimentaires dans quatre opérations d'aide aux réfugiés au Pakistan, au Rwanda, en Sierra Leone et en Ouganda.
28. Des initiatives de formation conjointe ont porté sur les aliments et la nutrition, l'autosuffisance et les interventions en cas d'urgence. Des directives pour les évaluations conjointes sont en cours de préparation. Le PAM a appuyé le mécanisme de coopération tripartite sur le terrain qui a renforcé la collaboration avec les partenaires d'exécution.

Collaboration avec l'UNESCO

29. L'UNESCO et le PAM ont achevé leur examen conjoint de l'aide du PAM à l'éducation en Afrique de l'Ouest et ont entrepris d'améliorer la contribution du PAM à l'initiative d'Éducation pour tous dans la région. Des études de cas ont été conduites au Burkina Faso, en Guinée-Bissau, en Mauritanie, au Niger et en Sierra Leone. Ces pays ont bénéficié de différents types d'aide à l'éducation: alimentation scolaire, programmes d'alimentation spéciaux à l'appui de l'éducation des filles et utilisations non traditionnelles de l'aide alimentaire pour améliorer l'alphabétisation des adultes. Le PAM a également participé au Groupe de travail de l'initiative Éducation pour tous, principal forum pour la promotion et la coordination des activités et les discussions sur la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies sur l'éducation pour le développement durable (2005), s'employant à définir les rôles des organisations.



Collaboration avec le Centre conjoint de logistique des Nations Unies (UNJLC)

30. L'UNJLC est une institution interorganisations ayant pour mandat de coordonner les moyens logistiques des organisations humanitaires dans les urgences de grande envergure et de résoudre les problèmes logistiques. Il fonctionne sous la tutelle du PAM, qui est responsable de sa gestion administrative et financière.
31. En 2003 l'UNJLC a:
- participé à la préparation, à la planification d'urgence interinstitutions et à la phase opérationnelle de l'opération humanitaire en Iraq;
 - par le biais de sa plate-forme d'information logistique, composée du site web UNJLC, de bulletins hebdomadaires et d'un bureau d'aide en ligne, fourni à la communauté humanitaire des informations sur les procédures trans-frontalières, les douanes, les opérations aériennes et le suivi du carburant au niveau régional;
 - établi une liaison opérationnelle via la coordination civile-militaire avec les autorités militaires pour normaliser les opérations logistiques;
 - participé à la création d'un centre d'opérations logistiques.
32. L'UNJLC à Rome a été renforcé par l'affectation d'un membre du personnel du HCR dont les services ont été prêtés pour une année. Il a organisé plusieurs sessions de formation logistique interinstitutions à l'intention du personnel d'organismes des Nations Unies, d'ONG et de partenaires en réserve.

Comité permanent de la nutrition du système des Nations Unies (UNSCN)

33. Le service de la nutrition du PAM, établi au début de 2003, a joué un rôle important dans la gestion des activités de l'UNSCN. Le PAM est représenté au comité de direction qui supervise la politique générale, le fonctionnement et le budget de l'UNSCN. Il a été associé à l'organisation de l'appui budgétaire de l'UNSCN et le montant de ses contributions le place en tête des organismes des Nations Unies participant au financement du Comité. Le PAM et la FAO ont par ailleurs décidé de prévoir une période de réflexion pour permettre au comité de direction de redéfinir le rôle et l'organisation de l'UNSCN à partir de 2005.
34. Plusieurs membres du personnel du PAM ont participé à la réunion annuelle qui s'est tenue en Inde en 2003 et à la préparation du cinquième Rapport sur la situation nutritionnelle dans le monde qui sera publié en mars 2004. Le PAM a également participé aux activités des groupes de travail de l'UNSCN sur le VIH/SIDA, la sécurité alimentaire des ménages, les micronutriments, l'alimentation scolaire et la nutrition dans les situations d'urgence.

Collaboration avec des organisations non gouvernementales

35. Au cours de l'année 2003, les efforts du PAM ont notamment porté sur les points suivants:
- Commencement d'une opération de collecte des données sur les ONG partenaires du PAM sur le terrain. Après analyse ces informations fourniront au PAM des précisions essentielles sur ses partenaires, ainsi que sur les spécificités au niveau du secteur, du pays et de la région. Elles seront sans doute déterminantes pour la programmation et pour les opérations de terrain et utilisables tant par le PAM que par la communauté des ONG.



- En réponse à une demande de la communauté des ONG, le PAM a entrepris la rationalisation des directives sur les dispositions présidant au partage des coûts. Les discussions qui ont pris la forme de consultations ont impliqué des rencontres et des visites qui ont permis de mieux comprendre les réalités du terrain. Le travail devrait se concrétiser par la finalisation des Directives révisées sur les dispositions présidant au partage des coûts entre le PAM et les ONG partenaires au cours du premier trimestre de 2004.
- Le Directeur exécutif, reconnaissant l'importance des partenaires de la société civile, a prêté davantage attention aux relations du PAM avec les ONG. À l'occasion de ses voyages dans les pays donateurs il a rencontré des organisations cadres comme VENRO (Allemagne), Dochas (Irlande), *Food Aid Coalition* (États-Unis) et VOICE (Bruxelles). Il a également tenu des réunions avec plusieurs ONG —à Rome et au cours de ses voyages— comme *Goal* et Caritas International.
- Conformément à ses priorités, le PAM a mis l'accent sur le renforcement des capacités des ONG partenaires en organisant une formation dans des domaines présentant une importance et un intérêt particuliers. La formation a porté sur la nutrition, le suivi et l'évaluation, UNJLC et la gestion des entrepôts. Le PAM a invité des ONG à participer à des ateliers comme ceux qui ont été organisés conjointement avec le HCR à Nairobi et à Genève. Ces ateliers avaient pour but de familiariser les participants avec les changements intervenant au niveau des politiques et des pratiques de l'aide alimentaire, le contexte organisationnel et la nutrition. Les ONG partenaires ont été invitées à un autre atelier organisé à Brindisi sous le titre *Vers une réponse efficace et effective aux urgences humanitaires: enseignements tirés de trois années d'activité d'UNHRD*.
- La consultation annuelle du PAM et des ONG a eu lieu en décembre 2003 et a mis l'accent sur la participation; les discussions ont été ouvertes et constructives. La participation du Bureau régional pour l'Afrique australe et les discussions sur l'urgence créée par la sécheresse en Afrique australe ont été capitales pour la réussite de la réunion. Différentes consultations ont eu lieu en Italie et en Allemagne avec des ONG travaillant avec le PAM.
- La coordination avec les différentes unités d'ONG au sein du système des Nations Unies s'est poursuivie et a été encore renforcée au cours de 2003.

F. INTEGRATION AUX PROGRAMMES DE LA PROBLEMATIQUE

HOMMES-FEMMES

36. En 2003 le PAM a axé ses efforts sur la préparation et la fourniture des éléments appuyant la mise en œuvre des Engagements renforcés en faveur des femmes, ainsi qu'il avait été décidé dans la Politique concernant la problématique hommes-femmes (2003-2007) approuvée. Des contributions extrabudgétaires fournies par des donateurs se sont ajoutées aux fonds réguliers de l'Organisation. Un certain nombre de réalisations sont à porter au crédit de l'année 2003:
- La "Politique du PAM concernant la problématique hommes-femmes (2003–2007)" et les "Enseignements tirés des Engagements du PAM en faveur des femmes (1996-2001)" ont été imprimés et largement distribués aux membres du personnel, aux partenaires et aux personnes intéressées. En outre, des brochures sur les huit Engagements renforcés en faveur des femmes ont été diffusées en anglais, en arabe, en espagnol, en français et en portugais.



- Des directives sur les Engagements renforcés en faveur des femmes ont été rédigées en concertation avec le personnel des bureaux de pays, des bureaux régionaux et du siège.
 - Des enquêtes de référence sur les Engagements renforcés en faveur des femmes ont été préparées sur la base d'une stratégie de mise en œuvre. Il s'agit d'une initiative sans précédent dans le système des Nations Unies. Les enquêtes seront conduites en 2004 en liaison avec les opérations exécutées par le PAM dans une quarantaine de pays et permettront d'évaluer dans quelle mesure les engagements ont été respectés.
 - Une initiative de formation en liaison avec les Engagements renforcés en faveur des femmes a été mise au point et une institution partenaire a été désignée pour aider le PAM à mettre au point les modules de formation. Un module a été esquissé et testé sur la base de l'analyse des besoins en formation. Il est prévu que la formation sera assurée au niveau régional et dans les pays en 2004 et en 2005 et qu'elle sera intégrée à d'autres activités de formation.
37. Les bureaux de pays ont conçu des mesures novatrices pour mettre en œuvre la Politique concernant la problématique hommes-femmes. Ainsi, le bureau du PAM au Rwanda a mis au point avec le HCR une carte de ration des ménages stipulant que la femme est "détentriche du titre donnant droit aux aliments". Dans le cas des familles polygames, des cartes de ration distinctes sont remises à chacune des femmes et aux personnes à sa charge. En Afrique australe, les bureaux de pays ont proposé des formules nouvelles pour réduire la charge imposée aux femmes qui viennent chercher les aliments; cela est particulièrement important en raison du VIH/SIDA qui a diminué les forces physiques de nombreux bénéficiaires.
38. Le Réseau interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre hommes et femmes a choisi le PAM pour l'une de ses 203 études de cas. Le rapport *Mainstreaming Gender Perspectives in Programme Budget Processes* a souligné les possibilités d'améliorer le codage et le suivi des dépenses liées à la problématique hommes-femmes dans les budgets-programmes, conformément à la résolution 52/100 de l'Assemblée générale de 1997. Le PAM a continué de co-présider le groupe de travail sur la problématique hommes-femmes et l'aide humanitaire du Sous-Comité interorganisations, qui a achevé en 2003 l'examen de la problématique hommes-femmes dans le processus d'appels communs. Il a joué un rôle central dans le groupe de travail interinstitutions, établissant des directives normatives pour mettre en œuvre les directives du Secrétaire général sur la prévention de l'exploitation et de l'abus sexuels.

G. ÉQUILIBRE ENTRE LES SEXES

39. Le PAM s'est engagé à respecter le principe du système des Nations Unies exigeant une représentation aussi large que possible de toutes les cultures. Ses politiques et ses procédures encouragent l'instauration d'une diversité aussi large que possible. À cet égard, le Programme a pris un certain nombre de mesures pour atteindre ses objectifs en matière de recrutement, et notamment engager des candidates possédant les qualifications voulues.



⇒ (a) *Fixation d'objectifs à long terme clairs*

40. La stratégie du PAM pour améliorer la représentation des femmes est fondée sur l'**identification de buts** qui devront être portés à la connaissance des administrateurs. Le PAM s'est fixé pour but de porter à 50 pour cent la proportion de femmes dans le personnel. Les administrateurs savent qu'ils devront se fixer pour objectif le recrutement de 75 pour cent de femmes.

⇒ (b) *Suivi régulier des progrès réalisés par rapport aux objectifs*

41. **Responsabilité:** Le Programme tient tous les administrateurs pour responsables d'améliorer la représentation des femmes. Avec l'introduction d'une approche de la gestion axée sur les résultats, ils sont tenus d'indiquer dans leurs plans de performance comment ils aborderont les problèmes de recrutement et atteindront les objectifs fixés. L'évaluation annuelle de leur performance tiendra compte des résultats qu'ils auront obtenus par rapport à ces objectifs.
42. **Statistique:** Le Programme suit l'efficacité de son effort global de recrutement et de l'effort de chaque unité et fait régulièrement rapport aux administrateurs.

⇒ (c) *Initiatives à l'échelle du Programme pour promouvoir l'équilibre entre hommes et femmes*

43. **Formation:** La formation à la problématique hommes-femmes a été intégrée aux programmes de formation générale du PAM. La politique menée dans ce domaine vise à constituer un effectif équilibré, condition nécessaire à la bonne exécution des programmes du PAM.
44. **Candidature en ligne:** Un système de recrutement basé sur la toile a été mis au point pour permettre aux candidats de postuler directement par le site web du PAM en cas de vacance de postes correspondant à leur profil professionnel. Les données sur le sexe et sur la nationalité doivent obligatoirement figurer sur le formulaire de candidature électronique; on a ainsi l'assurance que les données essentielles sont saisies et utilisées pour suivre les mesures de recrutement.
45. **Système de recrutement utilisant la toile:** StaffNet (système de recrutement électronique) fournit aux administrateurs un état détaillé et à jour des candidatures reçues pour les postes vacants et leur donne accès aux informations générales sur le sexe et sur la nationalité. Les administrateurs peuvent, à l'aide d'un dispositif de recherche, identifier les candidats sur la base des exigences et des qualifications; un filtrage peut permettre de ne retenir que les femmes, ce qui aide les administrateurs à atteindre leurs objectifs de recrutement.



PERSONNEL AYANT UN CONTRAT D'UNE DURÉE D'UN AN OU PLUS AU 31 DÉCEMBRE 2003⁽¹⁾			
Catégorie	Total des effectifs	Nombre de femmes	Pourcentage de femmes
Catégories supérieures (D-2 et plus)	38	10	26
Cadre organique (P-1 à D-1)	941	365	39
Total partiel	979	375	38
Administrateurs auxiliaires	71	51	72
Volontaires des Nations Unies	131	36	27
Administrateurs nationaux	208	85	41
Affectations de durée limitée	23	3	13
Contrats de service	101	31	31
Total, cadre organique et catégories supérieures	1 513	581	38
Agents des services généraux	1 424	680	48
Affectations de durée limitée	28	6	21
Contrats de service	5 805	1 447	25
Total, agents des services généraux	7 257	2 133	29
Total, personnel du PAM⁽²⁾	8 770	2 714	31

(1) Le tableau des effectifs contient des données relatives aux affectations de durée limitée et aux contrats de service, qui n'y figuraient pas auparavant.

(2) Le chiffre correspondant à l'effectif total du PAM ne prend pas en considération les contrats temporaires d'une durée égale ou inférieure à onze mois, comme par exemple les contrats de consultants, les contrats de louage de services, les prêts remboursables commerciaux et les contrats des travailleurs occasionnels.

H. RENFORCEMENT DES CAPACITES

46. Le Conseil d'administration du PAM a pris une mesure importante en définissant le rôle du PAM dans le renforcement des capacités par son approbation du Plan stratégique (2004-2007). Le plan vise essentiellement à aider les gouvernements à établir et à gérer des programmes d'aide alimentaire au niveau national et fait de cette aide une des priorités stratégiques du PAM. En 2004, le Conseil examinera un rapport de politique générale cherchant à définir plus avant les types d'activités que le PAM pourrait exécuter dans le cadre de cette priorité stratégique.

Renforcement des capacités au niveau régional

47. Le développement de la coopération du PAM avec le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) offre un exemple des efforts du Programme pour aider les gouvernements nationaux et les institutions régionales à renforcer leurs moyens afin d'accroître la sécurité alimentaire et de réduire la vulnérabilité aux chocs. Le PAM et le NEPAD ont signé le 19 novembre 2003 un mémorandum d'accord identifiant les secteurs de coopération suivants: sécurité alimentaire et protection des moyens de subsistance, alimentation scolaire et éducation élémentaire; nutrition; santé maternelle et infantile; VIH/SIDA; analyse de la vulnérabilité; planification d'urgence; évaluation des



besoins d'urgence; préparation aux états d'urgence et réponse; renforcement du potentiel régional et national. Le mémorandum d'accord contient des directives pour la formulation de plans d'exécution conjointe dans lesquels l'alimentation scolaire et les systèmes de réserve alimentaire doivent recevoir la priorité en vue d'une action rapide.

48. Le PAM a appuyé les échanges de données d'expérience entre membres de l'Association sudasiatique de coopération régionale, poussant les gouvernements à considérer l'aide alimentaire nationale comme un moyen essentiel pour accéder à la sécurité alimentaire et permettre le développement humain général.

Renforcement du potentiel par l'analyse et la cartographie de la vulnérabilité

49. L'ACV est un instrument important pour renforcer l'évaluation de la vulnérabilité et de la sécurité alimentaire au plan national, établir des cartes des capacités et aider à améliorer le ciblage de l'aide alimentaire. Au total, 16 évaluations de la sécurité et de la vulnérabilité alimentaires ont été faites pour faciliter la conception et la mise en œuvre de programmes et de politiques de sécurité alimentaire. Au nombre des pays ayant bénéficié d'une aide en 2003 figurent l'Afghanistan, l'Arménie, la Côte d'Ivoire, la République dominicaine, l'Iran, le Lesotho, le Libéria, le Malawi, le Mozambique, la Sierra Leone, le Soudan, le Swaziland, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe. Le *Spatial Information Environment* est le produit d'un effort conjoint PAM-FAO et offre un service de fourniture et de partage de l'information axé sur la toile par lequel le PAM et ses partenaires peuvent accéder aux données, aux rapports, aux cartes digitales et autres informations en rapport avec la sécurité alimentaire d'une manière décentralisée au niveau des bureaux régionaux et des bureaux nationaux. Ce système, mis au point dans le courant de 2003, a été installé dans quatre bureaux régionaux et peut être utilisé à l'appui des systèmes nationaux de cartographie de la pauvreté et de la faim.

I. SERVICES ET LOCAUX COMMUNS

Services communs

50. Lancé il y a deux ans le programme pilote des services communs a été achevé en 2003 sous le parrainage du groupe de gestion de l'UNDG dont le PAM est membre. Au cours de ces deux années, 39 pays ont mis en route ou élargi des activités relevant de services communs en vue de prendre des dispositions opérationnelles promouvant la coopération interinstitutions et des actions d'un bon rapport coût-efficacité. Le PAM est présent dans 33 de ces pays. Le programme a notamment montré que les équipes de pays devaient avoir les moyens de mesurer la performance des services communs au plan qualitatif et quantitatif.
51. Une réunion interinstitutions sur les services communs a été accueillie par le PAM à Rome du 24 au 26 septembre 2003 et a réuni 51 participants représentant neuf organisations des Nations Unies et 29 pays. Au nombre des participants figuraient pour la première fois des représentants de la FAO, du FIDA et du Département des opérations de maintien de la paix envoyés à titre d'observateurs. Le groupe a examiné les enseignements tirés du précédent programme pilote et a proposé une stratégie mondiale renforcée pour étendre les services communs à l'ensemble du système des Nations Unies.



52. En décembre 2003, le groupe de gestion de l'UNDG a approuvé le nouveau programme de services communs au niveau mondial, exigeant de tous les pays où les Nations Unies étaient présentes qu'ils aient jusqu'à trois nouvelles activités de services communs par an et cherchent à réaliser 10 pour cent d'économies annuelles sur les budgets administratifs. Le nouveau programme prévoit une approche régionale de la mise en œuvre faisant appel à des experts régionaux de services communs qui s'emploieront à faciliter les activités dans le pays. Il prévoit aussi la mise en œuvre d'un système de suivi des résultats qui permettra aux bureaux de pays de suivre les économies de coûts ainsi que les problèmes de performance qualitative. Un budget de 1,6 million de dollars a récemment été approuvé par le groupe de gestion de l'UNDG pour couvrir les activités prévues pour les années 2004 à 2005, y compris les deux postes d'experts des services communs (P-4) financés sur une base interinstitutions pour une année.

Locaux communs

53. À l'heure actuelle, le PAM est présent dans 23 des 58 Maisons des Nations Unies établies. Bien que le mandat originel prévoyant l'établissement de cinq Maisons des Nations Unies par an soit toujours valable, les considérations de sécurité récemment apparues imposent une évaluation au cas par cas du niveau de la menace dans chaque emplacement. L'UNDG s'est mis en rapport avec d'autres partenaires du système des Nations Unies et avec le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité pour traiter de ces problèmes de sécurité et assurer la sécurité dans chaque Maison des Nations Unies. La nécessité d'améliorer les contrôles à l'entrée et au parking, les périmètres, les barrières et d'installer une pellicule résistant au souffle sur les fenêtres a pesé sur la décision du PAM de rester dans certains locaux communs des Nations Unies.

J. COLLABORATION AVEC LES INSTITUTIONS DE BRETTON WOODS

54. La coopération avec les Institutions de Brettons Woods a continué d'être renforcée par le maintien de l'affectation d'un haut fonctionnaire à Washington et par les interactions entre les activités des organisations de Washington et les initiatives de collaboration prises par plusieurs bureaux de pays. Comme les années précédentes, l'accent a été mis sur la collaboration au niveau de la formulation de la stratégie et des politiques dans ces institutions et dans les programmes de pays. La coopération opérationnelle a été renforcée dans plusieurs pays comme l'Angola, l'Afghanistan et l'Éthiopie.

55. Quelques événements ont marqué l'année 2003, à savoir:

- une réunion de coordination stratégique et politique à Addis Abéba, à laquelle le PAM et la Banque mondiale ont passé en revue leur coopération en Éthiopie, au Malawi et en Zambie et convenu d'activités conjointes pour améliorer les marchés céréaliers régionaux ainsi que d'un renforcement de la coopération à l'appui des programmes nationaux de lutte contre le VIH/SIDA;
- une réunion stratégique entre le Directeur exécutif du PAM et le Directeur général du Fonds monétaire international;
- l'association du PAM à la collaboration entre les Nations Unies et la Banque mondiale pour la planification de l'évaluation des besoins et la reconstruction en Iraq et au Libéria;
- une réunion de planification des politiques de haut niveau à Washington, débouchant sur des accords entre la Banque mondiale et le PAM sur la nécessité de privilégier les programmes alimentaires "favorisant les mécanismes du marché";



- la collaboration entre le personnel du PAM et de la Banque mondiale sur les filets de sécurité et la protection sociale, et la participation de 14 membres du personnel du PAM à un séminaire de la Banque mondiale sur les filets de sécurité;
- plusieurs initiatives et évaluations portant sur l'intégration de l'aide alimentaire aux programmes nutritionnels nationaux ainsi qu'aux programmes de santé communautaire et de lutte contre le VIH/SIDA, par exemple au Cambodge, à Madagascar et au Sénégal;
- le renforcement du dialogue avec les Institutions de Bretton Woods sur le rôle du PAM dans la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté par la nomination d'un conseiller spécial.

K. SUIVI ET EVALUATION

56. Dans le courant de 2003 le Bureau de l'évaluation a présenté au Conseil d'administration pour approbation un rapport révisé sur la politique de l'évaluation¹. Le dernier rapport en date reprenait les principes essentiels exposés dans deux documents antérieurs² et soulignait que l'évaluation incombant à l'organisation impliquait l'obligation redditionnelle et l'acquisition de connaissances dans le contexte de l'indépendance. Les évaluations couvrent un spectre très large, depuis l'autoévaluation visant à renforcer des activités ponctuelles par l'acquisition de connaissances, jusqu'aux évaluations dirigées par le Bureau de l'évaluation en passant par celles des bureaux régionaux/bureaux de pays (faisant appel à des consultants extérieurs).
57. Bien que la nouvelle politique ait été officiellement approuvée par le Conseil d'administration en octobre 2003, les discussions se poursuivaient au siège et sur le terrain depuis plus de trois ans; des autoévaluation pilotes et des évaluations dirigées par les bureaux régionaux/bureaux de pays sont conduites depuis 2001.
58. Les nouvelles directives de suivi-évaluation, qui avaient fait l'objet de tests sur le terrain en 2001–2002, ont pris effet officiellement en décembre 2002. Un programme de formation pilote en quatre phases (deux ateliers de formation et apprentissage en ligne) a été essayé sur le terrain dans quatre pays d'Afrique orientale au cours de l'année 2003 et un Manuel du formateur a été établi. En collaboration avec le Bureau de l'évaluation des résultats et des rapports, le Département des opérations assurera la formation en suivi-évaluation dans le cadre de l'initiative de gestion axée sur les résultats de l'Organisation.
59. L'année 2003 a été marquée par deux initiatives importantes en matière d'évaluation:
- Une évaluation en temps réel de l'opération d'urgence en Afrique australe qui a commencé au milieu de l'année 2002 et s'est terminée au milieu de l'année 2003. Le but est de procéder à un examen et de saisir des enseignements importants à plusieurs étapes du déroulement de l'opération d'urgence. Un rapport résumé a été présenté au Conseil d'administration pour examen en octobre 2003³.

¹ "Politique d'évaluation du PAM" (WFP/EB.3/2003/4-C).

² Les deux documents antérieurs étaient: "Principes et méthodes du PAM en matière de suivi et d'évaluation" (WFP/EB.A/2000/4-C) et "Politique de suivi et d'évaluation orientés vers des résultats du Programme alimentaire mondial" (WFP/EB.A/2002/5-C).

³ "Rapport résumé sur l'évaluation en temps réel de la réaction du PAM à la crise en Afrique australe" (WFP/EB.3/2003/6-A/1).



- Une évaluation thématique des interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR)⁴. L'évaluation a montré que les IPSR permettent de disposer d'un horizon de planification assez satisfaisant et exigent une planification stratégique plus poussée que les opérations d'urgence. Elles ont constitué un bon instrument de mobilisation des ressources et permis d'abaisser le niveau des distributions gratuites de produits alimentaires. Des problèmes comme la conception et le ciblage du programme, les synergies avec d'autres catégories d'activités du PAM et la limitation des ressources humaines doivent cependant être abordés.

L. SUIVI DES CONFERENCES INTERNATIONALES

60. En 2003, les Nations Unies et les partenaires internationaux ont renforcé l'accent mis sur les objectifs du Millénaire pour le développement, considérés comme le thème unificateur du suivi du Sommet du Millénaire et d'autres conférences internationales. Le Directeur exécutif du PAM a souligné à maintes reprises la contribution apportée à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement par les interventions d'aide alimentaire ciblant les pauvres et ceux qui ont faim. Ce centrage a encore été renforcé par le Conseil d'administration lorsqu'il a approuvé en octobre 2003 le Plan stratégique du PAM (2004-2007). Les cinq priorités stratégiques du Plan sont directement liées à la promotion des six premiers objectifs du Millénaire pour le développement: i) réduire l'extrême pauvreté et la faim; ii) assurer l'éducation primaire pour tous; iii) promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; iv) réduire la mortalité infantile; v) améliorer la santé maternelle, et vi) combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies.
61. Le PAM a également manifesté son soutien aux objectifs du Millénaire pour le développement par sa participation active à trois des dix groupes de travail établis dans le cadre du Projet pour le Millénaire en 2002: réduction de la pauvreté, lutte contre la faim, éducation et problématique hommes-femmes. Les équipes spéciales ont établi pour la fin de 2003 des rapports intérimaires identifiant les stratégies et les programmes pouvant aider à atteindre les objectifs.
62. Dans le suivi de la Conférence sur le financement du développement tenue à Monterrey (Mexique) en 2002, le PAM s'est employé à souligner avec la FAO et le FIDA l'importance d'investissements supplémentaires dans les produits alimentaires, l'agriculture et le développement rural. Ce thème a été repris par le Directeur exécutif et par ses contreparties de la FAO et du FIDA au débat de haut niveau du Conseil économique et social qui a eu lieu du 30 juin au 25 juillet 2003. Le projet de Déclaration ministérielle issu de cette session a fourni un puissant appui intergouvernemental au message que le PAM, la FAO et le FIDA ont fait leur à la conférence de Monterrey.
63. La Déclaration affirme que l'éradication de la pauvreté rurale et de la faim est indispensable pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et que le développement rural devrait faire partie intégrante des politiques de développement au niveau international, y compris des réactions des donateurs bilatéraux et des activités et programmes du système des Nations Unies. Elle demande instamment que la communauté internationale fournisse les ressources nécessaires pour faire face aux besoins en matière d'aide alimentaire d'urgence au niveau international. Elle décide en outre de renforcer les moyens de subsistance des ruraux et d'assurer leur accès à des aliments nutritifs sains, en promouvant un développement agricole et rural durable ainsi qu'une économie rurale diversifiée sur la base d'emplois sur l'exploitation et hors exploitation. La Déclaration

⁴ Document WFP/EB.3/2002/6/2 en date du 23 août 2002.



demande que les documents stratégiques de lutte contre la pauvreté, les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement fassent une plus grande place aux objectifs de sécurité et de protection de l'environnement; elle souligne l'intérêt de partenariats intersectoriels réunissant gouvernements, donateurs, ONG, organisations de la société civile et secteur privé à l'appui du développement rural intégré.

64. Le PAM a assuré le suivi du Sommet mondial de l'alimentation: cinq ans plus tard (juin 2002) avec les autres organisations ayant leur siège à Rome. Il s'est associé à la FAO, au FIDA, à IPGRI et à de nombreux représentants d'organisations de la société civile pour renforcer l'Alliance internationale contre la faim et appuyer les efforts des pays dans ce sens.
65. Le PAM a aussi participé activement au Groupe de travail intergouvernemental chargé d'établir pour 2004 une série de directives aidant les États à donner effet au Droit à une alimentation adéquate, ainsi qu'il a été convenu au Sommet mondial de l'alimentation: cinq ans plus tard. Dans son rapport au groupe de travail intergouvernemental le PAM notait que s'il incombait aux États de faire en sorte que le droit des citoyens à la nourriture soit respecté, l'aide alimentaire pouvait jouer un rôle important quand les États ne pouvaient remplir leurs obligations. Le PAM a fait observer que les directives soulignaient que les États devaient assurer le libre accès aux évaluations des besoins internationalement reconnues et faciliter le rôle de l'aide alimentaire dans les filets de sécurité faisant appel à des distributions alimentaires.

M. AIDE HUMANITAIRE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE

Planification préalable et intervention en cas d'urgence

66. Reconnaissant la nécessité de renforcer l'efficacité de la planification des opérations d'urgence, le PAM a établi l'Unité de la préparation et de la réponse aux situations d'urgence en février 2003. Au niveau des bureaux régionaux, un réseau de responsables de la planification préalable et de coordonnateurs a été créé. Les problèmes ont été intégrés au Plan stratégique du PAM (2004–2007), approuvé en octobre 2003. Les activités de préparation sur le terrain, comme la planification d'urgence et la détection précoce, ont été intensifiées et accompagnées de la formation correspondante.
67. En 2003, le système d'alerte rapide du PAM à l'échelle mondiale a été renforcé. Des événements graves, des prévisions et des alertes pouvant déclencher ou accélérer le développement d'une crise humanitaire sont maintenant identifiés et communiqués au PAM, à la fois sur le terrain et au siège. Le dispositif d'alerte rapide est mis à la disposition de partenaires interinstitutions afin de renforcer l'analyse et la planification conjointes.
68. Le site de la toile consacrée à la planification préalable aux urgences permet au personnel du PAM d'accéder rapidement et facilement aux informations nécessaires pour préparer une intervention en cas de crise. Des services de nouvelles ont été fournis et des instruments, comme le calendrier mondial multirisques et différentes bases de données, ont été mis au point.
69. L'année passée, le PAM a assumé de manière continue la direction des opérations au niveau interinstitutions par le biais du groupe de travail sur la planification préalable aux situations d'urgence de l'IASC qu'il co-préside. Ce groupe assume la direction de la préparation interinstitutions aux crises humanitaires, en aidant les équipes de pays des Nations Unies et les acteurs régionaux, comme cela s'est produit récemment dans la Région côtière de l'Afrique de l'Ouest. Des partenariats et des initiatives communes dans



ce domaine sont également recherchés avec la FAO, le HCR, l'UNICEF, l'OCHA, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles, le Système d'alerte rapide en cas de famine et le NEPAD.

Évaluation des besoins d'urgence

70. Reconnaisant l'importance du sujet, le PAM a établi en février 2003 un service d'évaluation des besoins d'urgence.
71. Le service a commencé dès 2003 à rédiger trois séries de directives pour les évaluations:
 - directives pour l'évaluation de la sécurité alimentaire dans des conditions d'urgence à l'intention des bureaux de pays du PAM;
 - directives pour les évaluations conjointes HCR/PAM des situations des réfugiés;
 - directives pour les missions FAO/PAM d'évaluation des récoltes et des fournitures alimentaires.
72. Le service a effectué 100 évaluations des besoins d'urgence; un tiers d'entre elles faisaient appel à des équipes interinstitutions extérieures. La priorité a été donnée en 2003 à:
 - l'examen collectif de la stratégie et du cadre de travail du PAM pour l'évaluation des besoins d'urgence du PAM. Au nombre des participants qui ont dépassé la cinquantaine figuraient des organisations des Nations Unies, des ONG, des donateurs, des institutions de recherche et des institutions de pays en développement;
 - la révision des directives et des méthodes d'évaluation;
 - l'appui aux initiatives du PAM en matière de formation aux évaluations dans les bureaux régionaux et de pays et dans les missions d'évaluation interinstitutions des Nations Unies.

Personnel des interventions d'urgence

73. La formation aux interventions d'urgence du PAM s'est poursuivie en 2003; deux cours supplémentaires ont été organisés et 49 membres du personnel ont été formés. Le cours est maintenant ouvert, non seulement au personnel des interventions d'urgence, mais aussi au personnel opérationnel à tous les échelons. Des membres du personnel de l'OCHA, de l'UNICEF, du HCR et des partenaires en réserve ont été invités à participer comme par le passé. Le PAM évaluera la teneur du cours en 2004 (la dernière évaluation extérieure remonte à 2002) pour faire en sorte que l'enseignement garde toute sa pertinence et son impact.
74. Le PAM a aussi mis en route sur une base pilote une formation aux urgences dite "*Just in Time*" qui s'adresse à 200 membres du personnel participant à l'opération en Iraq. Le but est d'inculquer au personnel nouvellement recruté ou déployé les compétences indispensables dans les secteurs opérationnels importants. C'est la première fois que le PAM organise ce type de formation sur le terrain, au cours d'une urgence, en faisant appel au personnel du bureau de pays pour assurer la formation. L'opération sera évaluée en 2004 et les enseignements en seront tirés.



N. EXAMEN TRIENNAL D'ENSEMBLE DES ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT

75. Tous les trois ans, les gouvernements membres des Nations Unies examinent le rôle joué par le système des Nations Unies dans les activités opérationnelles de développement par le biais des mécanismes du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale. Au cours du dernier examen, il a été demandé par la résolution A/RES/56/201 de l'Assemblée générale: "Examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies" que ledit système examine les problèmes en rapport avec ses activités opérationnelles. Cet examen fait l'objet du document présenté au Conseil.
76. Le Secrétaire général fait rapport sur les progrès accomplis par le système des Nations Unies dans l'étude des problèmes posés par l'examen triennal. Le **Rapport annuel du Directeur exécutif du PAM au Conseil économique et social indique aussi régulièrement où en est l'examen**. Le PAM a fait rapport sur le sujet au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2004.
77. Une nouvelle résolution sur l'examen triennal sera examinée par l'Assemblée générale cette année. Le **Département des affaires économiques et sociales coordonne la contribution du système des Nations Unies à l'opération qui est menée pour l'essentiel au niveau intergouvernemental**. Le PAM continue d'appuyer le bon déroulement de l'opération et participe aux réunions quand il y a lieu. Cette année, le Département des affaires économiques et sociales privilégie l'évaluation sur le terrain de certains aspects de l'examen triennal de 2001, en particulier les mesures de simplification et d'harmonisation et le mécanisme de bilan commun de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Depuis le dernier trimestre de 2003, le Département des affaires économiques et sociales distribue aux États membres un questionnaire sur l'efficacité opérationnelle des Nations Unies et tient des réunions périodiques pour assurer la coordination du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'examen triennal de 2001.
78. **Au cours de sa première session ordinaire de 2004, le Conseil d'administration du PAM a souligné l'importance de l'examen triennal de 2004 et a demandé que le Programme y joue un rôle de premier plan**. Il a demandé le calendrier de la préparation de l'examen, que le Secrétariat a établi sur la base des informations disponibles, en vue de sa distribution aux États membres. Le PAM est toujours déterminé à participer au processus.

O. CONSEILS CONJOINTS

79. Le Comité exécutif de l'UNDG dont fait partie le PAM a reconnu l'importance des réunions conjointes des Conseils pour aborder des problèmes d'intérêt commun. Le "*Greentree Report*" du Comité exécutif mentionne les conseils conjoints et reconnaît la contribution qu'ils apportent au renforcement de la coordination entre les organisations.
80. En mars 2004, le Comité exécutif de l'UNDG a reçu une lettre du Département des affaires économiques et sociales demandant des commentaires sur une note préparée par l'ex-Président du Conseil d'administration du PAM. Les membres du Comité exécutif ont préparé une réponse précisant leurs vues communes sur le problème.



81. La réponse souligne que la décision finale incombe aux États membres et doit être prise au niveau intergouvernemental. Le Conseil conjoint est utile pour traiter des problèmes opérationnels et de procédure spécifiques qui recoupent plusieurs domaines et intéressent les quatre membres du Comité exécutif. Les réunions conjointes ne prennent pas de décisions parce que chaque Conseil a un mandat différent. Un compte rendu analytique des discussions est joint au Rapport annuel de chaque organisation au Conseil économique et social. L'expérience des sept dernières années a montré que les Conseils conjoints constituaient un excellent forum pour les discussions de problèmes opérationnels et comblaient un manque.
82. Il faut néanmoins considérer qu'une session de conseils conjoints ayant pouvoir de décision pourrait conduire à la création de nouvelles instances de gouvernance, ce qui susciterait des besoins supplémentaires en matière de rapports et augmenterait les coûts liés au nombre de réunions.





26 mars 2004

Cher Monsieur,

Nous avons le plaisir de répondre collectivement en qualité de membres du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement à votre récente demande de commentaires et de suggestions de nature à faciliter l'évaluation de la valeur ajoutée par les réunions conjointes des Conseils d'administration et de leur impact sur le débat du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles. À notre avis, il s'agit d'une question très importante pour la bonne gouvernance des fonds et des programmes, ainsi que pour le maintien de l'efficacité de leur fonctionnement, et nous suggérons que cette évaluation soit intégrée au rapport général sur l'examen triennal complet de la politique aux fins de discussion au niveau intergouvernemental et d'examen par le Conseil économique et social et l'Assemblée générale dans le courant de l'année.

Notre première réaction étant que la gouvernance des fonds et des programmes est une question à régler au niveau intergouvernemental, les vues que nous exposons ici ont un caractère préliminaire, et ne sont certainement pas l'expression d'une position arrêtée, qui reste la prérogative des États membres.

Pour replacer la question dans son contexte, il est utile de rappeler les modalités et l'impact des réunions conjointes découlant de la résolution 52/12B de l'Assemblée générale de décembre 1997. À la suite de cette résolution, les Conseils d'administration du PNUD/UNFPA et de l'UNICEF ont réorganisé leurs trois sessions annuelles, qui ont désormais lieu à New York pendant deux semaines consécutives. Cela a permis aux représentants venant des capitales d'être plus efficaces et de participer aux Conseils d'administration du PNUD/UNFPA et de l'UNICEF en ne se rendant qu'une seule fois à New York. Fait exception à cette pratique la réunion annuelle du Conseil d'administration du PNUD/UNFPA qui a lieu tous les deux ans à Genève et ne tirerait aucun avantage du changement de calendrier. Le PAM tient toujours ses trois sessions par an à Rome selon un calendrier distinct, mais il veille à ce que les dates des réunions ne coïncident pas avec celles des réunions des autres conseils et à ce que la partie opérationnelle de la session annuelle ait lieu en juin pour harmoniser l'examen des programmes de pays avec d'autres fonds et programmes.

M. Jose Antonio Ocampo
Département des affaires économiques et sociales
DESA
Nations Unies
New York



Suite à la résolution 52/12B, une réunion conjointe annuelle des Conseils d'administration du PNUD/UNFPA et de l'UNICEF, à laquelle participe le PAM, a lieu maintenant tous les ans à New York. Normalement prévue pour janvier, cette réunion a d'abord été limitée à une demi-journée et s'étend maintenant sur deux journées complètes. Elle a habituellement lieu pendant la réunion du Conseil du PNUD/UNFPA, le vendredi, et pendant celle du Conseil de l'UNICEF, le lundi, ou inversement.

La sélection des questions à inscrire à l'ordre du jour, actuellement limitées à quatre ou cinq, est effectuée conjointement par les membres des bureaux des Conseils d'administration du PNUD/UNFPA, de l'UNICEF et du PAM, et des documents de référence succincts sont préparés par les quatre Secrétariats. Le débat sur les différents points est dirigé à tour de rôle par les Présidents des trois Conseils, et les services de secrétariat sont fournis par l'organisation qui assure la présidence. Les points de l'ordre du jour portent généralement sur des questions opérationnelles ou de procédure intéressant les quatre membres du Comité exécutif.

Les réunions conjointes doivent tenir compte des mandats respectifs de chaque Conseil et aucune n'est censée y être prise. Un compte rendu de chaque réunion est joint au Rapport annuel des quatre fonds et programmes au Conseil économique et social, qui peut ainsi s'informer des travaux de ces réunions et prendre les décisions qu'il juge nécessaires. Les questions dont sont saisies les réunions conjointes sont aussi examinées au Conseil d'administration de chaque organisation qui peut alors décider d'en poursuivre l'examen s'il l'estime opportun.

Sur la base de l'expérience acquise au cours des sept dernières années, les membres du Comité exécutif sont d'avis que les réunions conjointes ont utilement complété le dialogue opérationnel en cours et permettent d'examiner les problèmes opérationnels auxquels sont confrontées les quatre organisations. Cette innovation a comblé une lacune entre le débat sur les problèmes opérationnels et de politique générale qui avait lieu au Conseil d'administration de chaque organisation et le dialogue de politique générale plus global qui a lieu au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale.

Malgré les bons résultats, il reste des imperfections. Bien que les réunions soient censées être conjointes, il s'est avéré impossible de faire venir tous les membres du Conseil du PAM à New York, où le Programme n'a été représenté que par les membres du Bureau. Par ailleurs, un grand nombre des problèmes intersectoriels abordés dans les réunions conjointes concernent aussi une ou plusieurs institutions spécialisées qui ne peuvent s'exprimer qu'au Conseil économique et social ou à l'Assemblée générale. Il peut en résulter une certaine répétition des discussions.

Ayant examiné les données d'expérience réunies à ce jour et les solutions envisageables dans l'avenir, les quatre membres du Comité exécutif estiment qu'il serait utile d'organiser entre les États Membres et les fonds et programmes concernés des discussions plus approfondies sur une approche plus formelle des réunions conjointes des Conseils d'administration –en particulier une approche qui leur donnerait un pouvoir de décision. En l'état actuel des choses, l'aspect positif est que des problèmes opérationnels spécifiques peuvent être abordés par des représentants ayant les connaissances et compétences requises pour ce faire.

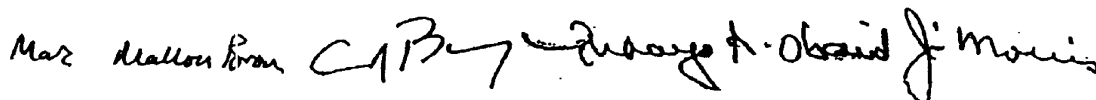


Si une réunion conjointe dotée d'un pouvoir de décision est envisagée, il faudra se pencher sur ses relations avec le Conseil économique et social et ses fonctions. Il importe d'éviter d'établir un autre degré de gouvernance, de rechercher des structures plus simples et de réduire les coûts et le nombre des réunions. Nous devons aussi tenir compte du volume de travail qui en résultera. La création d'une nouvelle instance décisionnelle exigerait enfin que soient résolus un certain nombre de problèmes concernant notamment les membres, la composition et la présidence du bureau, le règlement intérieur, la documentation et le mandat.

Les États membres voudront peut-être s'inspirer du système actuel des réunions conjointes —avec présentation d'un résumé des débats au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale et examens périodiques pour déterminer leur pertinence et leur efficacité, ainsi que la marche à suivre. À celles dont sont déjà saisies les réunions conjointes pourraient s'ajouter plusieurs autres questions à examiner, comme les rapports annuels des organisations au Conseil économique et social. Les États membres pourront aussi juger utile d'examiner dans une réunion conjointe les différents plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, tout en gardant à l'esprit qu'ils sont la propriété des autorités nationales. Enfin les délégations souhaiteront peut-être qu'une plus grande place soit faite au suivi intégré et coordonné des conférences internationales et des objectifs du Millénaire pour le développement.

Nous vous remercions de nous avoir fourni l'occasion de présenter nos vues et espérons coopérer de près à la mise au point définitive du rapport.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération très distinguée.



Mark Malloch Brown
PNUD

Carol Bellamy
UNICEF

Thoraya Ahmed Obaid
UNFPA

James Morris
PAM



LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

ACV	Analyse et cartographie de la vulnérabilité
ECHA	Comité exécutif pour les affaires humanitaires
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IASC	Comité permanent interorganisations
IPGRI	Institut international des ressources phytogénétiques
IPSR	Intervention prolongée de secours et de redressement
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OCHA	Bureau pour la coordination des affaires humanitaires
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNDG	Groupe des Nations Unies pour le développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNJLC	Centre conjoint de logistique des Nations Unies
UNSCN	Comité permanent de la nutrition du système des Nations Unies

